Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212201537-20251124-D2025_67-DE

CITÉ DE
Moncontour

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des CÔTES D'ARMOR
Commune de MONCONTOUR

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice	15
Présents	9
Votants	10

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal se réunissent à la Mairie de Moncontour sous la présidence de Mme MILLORIT Anne-Gaud, Maire.

Sont présents : Anne-Gaud MILLORIT, Maële LASKAR, Sophie FRAVAL, Mickaël TARDIVEL, Julie GAUDIN, Karel VAN DAELE, Vassili OLLIVRO, Nicolas PINCHON, Michel SAUVÉ.

Absents : Enguerrand ROUZIC, Fanny PROCUREUR donne pouvoir à Julie GAUDIN, Eliott RUFFET, Irène AUPETIT, Jérémie BARREAU, Claire BIDET.

Secrétaire de séance : Maële LASKAR

D2025-67 : Validation du test de circulation et des préconisations de l'ADAC 22

Le test de circulation pour la mise à sens unique de la rue de l'Abbaye et l'installation d'écluses rue de l'Eperon s'est déroulé du 12 septembre 2025 au 10 octobre 2025. Une réunion publique s'est tenue le 16 octobre 2025 pour présenter le bilan du test.

Globalement, les riverains ont émis un avis favorable pour la mise en place définitive du sens unique rue de l'abbaye dans le sens montant. Il est proposé de l'acter et d'installer les panneaux nécessaires, y compris indiquant Saint-Brieuc / Loudéac à l'angle de la rue Veillet Dufrêche et la rue de la Barrière.

En revanche, l'installation d'écluses sur la rue de l'Eperon n'a pas été concluante. Il est proposé de mettre fin au test dès à présent, et de rétablir les plots pour protéger l'affaissement de la route tel que c'était initialement.

La mise en place d'une zone de rencontre 20 km/h est une proposition qui a reçu un avis favorable de la part des personnes présentes à la réunion.

D'autres propositions ont été évoquées lors de la réunion publique du 16 octobre dernier :

- rue de l'Etang martin/rue de l'Eperon : mettre un stop rue de l'Etang martin. Sécuriser les piétons arrivant de l'escalier en face des pompiers (barrières, cheminement piéton le long de la route).

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212201537-20251124-D2025_67-DE

- rue de la Pompe : sentiment d'insécurité pour les piétons, cyclistes et problématique de manœuvres difficiles à cause du stationnement anarchique => Il conviendrait d'organiser du stationnement et de mener une réflexion sur la mise en sens unique de la rue de Pompe.

- rue Veillet Dufrêche/rue de l'Abbaye : problème de sécurité au stop, pas de visibilité => taille de haie, miroir...

- élargissement du périmètre de la zone de rencontre jusqu'au collège et au stade => voir la commune de Plémy
- problématique de l'interdiction 3,5t qui est incomplète et arrêté à déposer sur la plateforme Dialog pour mettre à jour les GPS
- hausse du trafic lié aux livraisons
- nuisances liées aux livraisons nocturnes des commerces

Toutes ces propositions ne seront pas étudiées, ni testées avant la fin du mandat mais sont inscrites dans la délibération afin d'être rendues publiques et de pouvoir faire l'objet de discussions ultérieures.

La priorité est donnée à la mise en place du sens unique et de la zone 20Km/h.
Seules les mesures de vitesse rue saint Jean et les nuisances liées aux livraisons nocturnes seront traitées.

Estimations financières :

ACTION	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT
Signalisation : Sens unique rue de l'Abbaye	- mise en place de **5 panneaux** + **marquage** : sens unique C12 / sens interdit B1 / sans issue C13a / / 2 panneaux directionnels D21 / marquage flèche au sol	**2 500 € HT**
Signalisation : Zone de rencontre 20 km/h	- mise en place de **16 panneaux** : 8 entrées de zone de rencontre 8 sorties de zone de rencontre *Hors marquage rappel de zone de rencontre*	**5 500 € HT**
	ESTIMATION	***8 000 € HT***

Mme la Maire remercie les agents du service technique pour l'installation du test et Mickaël TARDIVEL pour son implication et le suivi de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acter la mise en place d'un sens unique rue de l'Abbaye dans le sens montant, à 9 pour et 1 abstention
- de mettre fin au test rue de l'Eperon et de retirer les écluses, à 9 pour et 1 abstention
- de mettre en place une zone de rencontre à 8 pour, 1 contre et 1 abstention
- de valider l'estimation financière pour la mise en sens unique de la rue de l'Abbaye à 9 pour et 1 abstention
- de valider l'estimation financière pour la zone de rencontre à 7 pour, 1 contre et 2 abstentions

Anne-Gaud MILLORIT
Présidente

Maële LASKAR
Secrétaire